

Comité Syndical
Pôle d'équilibre territorial et rural
Du Grand Avallonnais

Compte-rendu
du Comité Syndical du Pôle
Jeudi 11 juin 2015
Salle de la CCAVM à AVALLON

Le 11 juin 2015 à 15 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

9 Délégués titulaires présents : Nathalie BAU, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Jean-Claude LEMAIRE, Philippe LENOIR, Michel MILLET, Gérard PAILLARD et Noëlle RAUSCENT.

3 Délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir de vote : Claudie CHAMPEAUX a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Danielle LOPES et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE.

2 Délégués titulaires excusés sans avoir donné de pouvoir de vote : Alain CHAPLOT et Xavier COURTOIS.

2 Délégués titulaires absents : Christian GUYOT et Jenny HERAL.

1 Délégué titulaire présent ayant pouvoir de vote : Jean-Claude LEMAIRE.

2 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Jean-Louis GROGUENIN et Danielle LOPES.

Date de convocation	5 juin 2015
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	1
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Nathalie LABOSSE.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents et présente les pouvoirs et excuses susvisées.

Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**

Le Président rappelle que les Comités Syndicaux du Pôle sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

Le Président demande aux Délégués qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 16 AVRIL 2015

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

O.J N° 2 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Présentation et validation du cahier des charges de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace et Julien LAVIE, Chargé de développement au PETR, présentent le cahier des charges relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Après quelques échanges et sous réserve de prendre en compte les remarques formulées, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider le cahier des charges et, le cas échéant, de l'autoriser à lancer la consultation des bureaux d'études.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE le cahier des charges de la mission d'élaboration du SCoT tel qu'il est présenté et AUTORISE le Président à consulter les bureaux d'études.

O.J N° 3 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait part du départ de Julien LAVIE de son poste de Chargé de développement à compter du 1^{er} août 2015 et indique qu'une réorganisation des services sera proposée lors d'un prochain Comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 05.